

CRAMANS

© Archives Municipales
de la ville de Dole

Du jamais vu depuis 1953

«C'est pas marrant de voir arriver l'eau comme ça». Anne-Marie Régazzoni, qui habite depuis plus de soixante ans l'une des premières maisons de Cramans, lorsqu'on vient de Villers-Farlay, à quelques enjambées du ruisseau «la Larine», se souviendra de ce Noël 1995, puisque c'est elle qui, lundi vers 8 heures a donné l'alerte. Peu de temps après, sa cuisine et les pièces attenantes étaient envahies par une cinquantaine de centimètres d'eau. Autour de la ferme, la même désolation.

Dans un pré, le poulailler encore tout inondé mardi offrait un triste spectacle, alors que MME. Régazzoni dressait le bilan. Sur trente poules, huit seulement ont échappé à la noyade. Quant aux pintades, il n'y en a plus, et il ne reste plus qu'un seul pigeon.

Conseiller général du canton et maire de Cramans, Jean-Marie Sermier qui préside avec clairvoyance la quatrième commission du Conseil général, celle des affaires rurales et environnement ne comprend pas ce qui a pu se passer. Il écoute les anciens qui lui parlent de 1953, quand un cheval et une voiture avaient été emportés par les eaux de la Loue, et tente d'analyser les faits et de comprendre l'action complémentaire de trois crues. Selon lui, les pluies

abondantes de samedi et dimanche ont été à l'origine d'une première crue, facilitée par un sol déjà gorgé d'eau. La deuxième crue est venue de la Loue. Quant à la troisième, elle se manifestait dès hier après-midi dans les caves, avec des risques d'amplification, le niveau des nappes phréatiques remontant de plus en plus.

Durant toute la journée de Noël, les sapeurs pompiers de la commune, renforcés par ceux de Mont-sur-Monnet, de Perrigny et Saint-Amour n'ont pas relâché leurs efforts un seul instant. Pour protéger une exploitation agricole, on a même fait une tranchée dans la route qui venait d'être refaite, entre Champagne et Cramans. Soulignant la chance qu'il a d'avoir un CPI à Cramans, Jean-Marie Sermier favorisera une réflexion, pour savoir ce qui a pu se passer. Aujourd'hui, il rassemblera les maires des communes concernées, afin de faire le point. Et, au sein de la communauté du Val d'Amour, Jean-Marie Sermier se réjouit d'avoir mis en place le contrat de vallée qui porte notamment sur l'entretien des berges, la remise en eau des mortes et la possibilité de créer des plaines d'inondations notamment. Dès février, des emplois verts seront en place.

© Archives Municipales
de la ville de Dole

